

Réponse du Conseil administratif du 18 janvier 2024 à la pétition du 17 mai 2022: «Pour le réaménagement et la mise en place de nouvelles toilettes dans le parc Bertrand».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal décide de renvoyer la pétition P-466 au Conseil administratif, le 23 janvier 2023.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif informe que les anciennes toilettes au parc Bertrand peuvent être rénovées et adaptées aux demandes actuelles. De plus, un nouveau WC accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) peut être intégré conformément aux normes en vigueur pour garantir l'accessibilité à tous les usagers. Le montant total des travaux pour le réaménagement des anciennes toilettes et la mise en place d'un nouveau WC PMR s'élève à 135 000 francs.

La mise en œuvre des travaux requiert un délai de six mois dédiés à la procédure de demande d'autorisation et de gestion des appels d'offres. Un délai additionnel de cinq mois est nécessaire pour l'exécution des travaux.

Le Conseil administratif donne ainsi un avis favorable à cette pétition demandant à rénover les anciennes toilettes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler